

Date de la convocation
26 octobre 2018
Date d'affichage
26 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi trente-et-un octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, Maire,

André BESNIER, Françoise MANIÈRE, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie GOHON, adjoints, Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Vincent LEROY, Laurence LEPROUST, Stéphanie COLLET, Christine JUY et Olivier RONDEAU.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Absents ayant donné procuration : M^{me} Fanny SEIDENBINDER (pouvoir à M^r André BESNIER) et M^{me} Karine VIRLOUVET (pouvoir à M^{me} Stéphanie COLLET).

Absents excusés : M^{mes} Brigitte LAURENT et Laurence MONIN.

M^{me} Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 23 juillet 2018 et les membres présents signent le registre des délibérations.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DISTRIBUTEUR A CARBURANTS –

Les ventes de carburants supérieures aux prévisions et la hausse du coût d'achat nécessitent l'augmentation des crédits inscrits lors du BP 2018.

En contrepartie, les ventes ont été supérieures au prévisionnel.

Le Conseil décide la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :			
Chapitre 011	Article 60221		+ 80 000 €
Recettes de fonctionnement :			
Chapitre 70	Article 707		+ 80 000 €

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 02

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL –

La notification récente du montant de la dotation au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) permet d'alimenter les chapitres concernés. Ces montants étant inconnus lors du vote du budget primitif, il y a lieu de procéder à une décision modificative pour les intégrer au budget de la commune.

Le conseil décide la modification budgétaire suivante en section de fonctionnement :

DM					
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 014	Atténuation de produits		Chapitre 73	Impôts et Taxes	
Article 739223	FPIC	5 438 €	Article 73223	FPIC	6 689 €
Chapitre 68	Dot. aux amortissements				
Article 6815	Dot. aux provisions	1 251 €			
TOTAL		6 689 €	TOTAL		6 689 €

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 01

REGLEMENT DU LOTISSEMENT LA CHENAIE -

Afin de rendre moins restrictif et plus compréhensibles certains articles des 6 règlements existants par rapport au plan de composition, le maire propose de les modifier selon un seul et unique règlement, dont un exemplaire a été transmis au préalable à chaque conseiller.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15

Contre : 02

Abstentions :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF-

Destiné à l'information des usagers, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2017 doit être présenté au conseil. Un exemplaire du document a été adressé par mail à chaque membre du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ S.I.A.E.P -

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a adressé en mairie, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2017. Ce rapport destiné à l'information des usagers est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller et est consultable à l'accueil de la mairie.

Intervention de Madame Christine JUY au sujet des zones de captage qui souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur Guy VOLLET répond que celui-ci suit son cours mais ne fait pas partie des priorités, les analyses étant conformes.

Madame Christine JUY ajoute que les analyses de juin et septembre indiquent un dépassement du seuil en plomb.

⇒ Restaurant scolaire -

Madame Françoise NION rend compte des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des élèves et des parents qui sont globalement satisfaits du service rendu.

Monsieur Olivier RONDEAU indique qu'il reste dans l'attente des documents demandés pour pouvoir réaliser son étude.

Monsieur le Maire l'invite à produire un nouveau projet sans s'appuyer sur l'existant, lui ayant déjà communiqué le plan des locaux du restaurant scolaire à aménager, ainsi que le nombre d'élèves concernés.

⇒ Aires de jeux -

Madame Christine JUY fait remarquer que le jeu situé à côté de la piscine devient dangereux et qu'il conviendrait de le sécuriser dans l'attente des réparations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.